

Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

n°18 – novembre 2018

SOMMAIRE

A LA UNE

- *Lyon-Turin : La commune de Turin formalise son opposition au projet, déclenchant en réaction une mobilisation inédite de la société civile en faveur du projet*

GENERAL

- *Pont de Gênes : La loi de conversion du décret-loi sur la reconstruction adoptée par le Parlement*

TRANSPORTS

- *Atlantia prend le contrôle du concessionnaire autoroutier Abertis*
- *Plan de sauvetage d'Alitalia : Ferrovie dello Stato et Easy Jet présentent deux offres engageantes, Delta une manifestation d'intérêt*
- *Le gouvernement révoque le conseil d'administration d'ANAS, l'exploitant du réseau routier national non concédé*

INDUSTRIE

- *Samsung et Apple condamnés pour la première fois, pour l'« obsolescence programmée » de leurs téléphones portables*
- *Création du groupe franco-italien EssilorLuxottica*
- *Novamont, leader italien du plastique biosourcé et compostable, inaugure une nouvelle usine*

ÉNERGIE

- *L'Italie bénéficie d'une exemption temporaire des sanctions américaines sur l'importation du pétrole iranien*
- *La confirmation de l'autorisation du gazoduc TAP déclenche l'ire de militants du Mouvement 5 étoiles*

TELECOMS

- *Vivendi/Telecom Italia : le fonds Elliott remercie Amos Genish après les déclarations du ministre Di Maio sur la fusion des réseaux de TIM et d'OpenFiber*

A LA UNE***Lyon-Turin : La commune de Turin formalise son opposition au projet, déclenchant en réaction une mobilisation inédite de la société civile en faveur du projet***

Le conseil municipal de Turin a adopté un ordre du jour hostile au projet, et qui demande l'arrêt des chantiers en cours dans l'attente de la publication de l'étude coûts-bénéfices prescrite par le ministre des infrastructures et des transports, Danilo Toninelli (M5S).

Ce vote s'est déroulé dans un contexte difficile, en l'absence de la maire Chiara Appendino (M5S) en déplacement à Dubaï, et des conseillers municipaux de centre-gauche, exclus de la séance pour avoir brandi des pancartes de soutien au Lyon-Turin. L'ambiance était également tendue aux abords de la mairie, dont l'accès a été bloqué par la police face aux militants « No » et « Pro-Tav ».

Cet acte, officiel mais sans conséquence juridique, a réveillé les forces favorables au projet dont des partisans se sont rassemblés devant la mairie de Turin - membres du Parti démocrate (PD, centre-gauche) et de Forza Italia (parti de Silvio Berlusconi), ainsi que des représentants des organisations patronales (Confindustria) et syndicales, inquiets des conséquences économiques et sociales d'un arrêt du projet. Le président de la région Piémont, M. Chiampirino (PD) avait publié une lettre ouverte au gouvernement, craignant l'enclavement de la région turinoise sans la ligne à grande vitesse. Le président de la Confindustria (équivalent du MEDEF), Vincenzo Boccia, a pris également position pour le projet.

Une deuxième manifestation de grande ampleur de soutien au projet, qui a réuni entre 30 000 et 40 000 manifestants, a eu lieu le samedi 10 novembre à Turin. Cette manifestation est née d'une initiative de la société civile lancée sur Facebook par un collectif de sept femmes avec pour mot d'ordre « Oui, Turin va de l'avant ». Cette mobilisation traduit un divorce entre les milieux économiques de Turin, jusqu'ici globalement bienveillants envers la maire 5 Etoiles Chiara Appendino, et cette dernière, creusé à la fois par l'exclusion de Turin de la candidature aux jeux olympiques d'hiver de 2026 et par le refus du Lyon-Turin.

GENERAL***La loi de conversion du décret-loi sur la reconstruction adoptée par le Parlement***

Le texte prévoit des mesures d'urgence pour faire face aux dommages causés par la catastrophe, sous la forme d'indemnisations et d'exemptions d'impôts. Il fixe également le cadre d'une procédure exceptionnelle pour la reconstruction du pont, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à une structure ad hoc dirigée par Marco Bucci, le maire de Gênes, nommé Commissaire pour la reconstruction. La loi prévoit que le financement de l'opération est assuré par le concessionnaire du tronçon comprenant le pont, Autostrade per l'Italia. Les marchés pourront être attribués via une procédure négociée sans publication d'appels d'offre, en raison de l'urgence de la reconstruction. Le texte exclut qu'Autostrade, retenu responsable de l'écroulement, puisse bénéficier de marchés liés à la reconstruction, tout comme les sociétés qui lui sont liées.

Un deuxième volet du texte réforme l'organisation du contrôle de la sécurité des infrastructures routières, qu'il transfère du ministère des transports à une agence indépendante. Il prescrit aux sociétés concessionnaires de réaliser une vérification de l'état des infrastructures et un programme d'intervention sous un an et crée une base de données informatique sur l'état des ouvrages d'art. Il prévoit l'installation de capteurs sur une liste d'ouvrages à risque et définit une expérimentation, dotée d'une enveloppe de deux millions d'euros, pour le suivi des déformations des ponts en utilisant le réseau téléphonique 5G dans la région de Gênes.

TRANSPORTS***Plan de sauvetage d'Alitalia : Ferrovie dello Stato et Easy Jet présentent deux offres engageantes, Delta une manifestation d'intérêt***

Le gouvernement italien a exprimé son soutien à l'offre de Ferrovie dello Stato (FS), pour laquelle M. Battisti, l'administrateur délégué, a posé comme condition que d'autres entreprises publiques italiennes, comme Eni ou les Poste Italiane, entrent au capital de la société, aux côtés d'un partenaire industriel étranger. F. Palermo, administrateur délégué de la Cassa dei Depositi e Prestiti (CdP), a précisé que la CdP ne serait pas actionnaire d'Alitalia, mais qu'elle pourrait accompagner la société dans ses investissements, particulièrement pour la modernisation de sa flotte.

Easy Jet a également proposé une offre pour une « Alitalia restructurée ». Delta, la compagnie américaine déjà partenaire d'Alitalia dans le cadre d'une alliance transatlantique, a publié une manifestation d'intérêt non engageante. Delta pourrait jouer le rôle du partenaire non européen prévu dans le plan de sauvetage d'Alitalia. Comme prévu, Lufthansa n'a pas présenté d'offre, la compagnie aérienne allemande ayant répété qu'elle ne pouvait pas s'intéresser à Alitalia en cas d'entrée au capital d'un actionnaire public. Les marchés ont plutôt accueilli favorablement ces offres : l'action d'EasyJet a augmenté de 3.2% tandis que celle de Lufthansa a gagné 6%.

Les deux offres seront examinées par les commissaires extraordinaires d'Alitalia, qui rendront leurs conclusions au ministre du développement économique (MISE), Luigi di Maio (M5S). Le Conseil de surveillance d'Alitalia formulera également son avis sur la base de l'analyse des commissaires.

L'Etat s'est fixé l'échéance du 15 décembre prochain pour organiser les modalités de remboursement du prêt-relais dont Alitalia a bénéficié, d'un montant de 900 millions d'euros.

Le gouvernement révoque le conseil d'administration d'ANAS, l'exploitant du réseau routier national non concédé

Le gouvernement s'est prononcé contre l'intégration de l'ANAS (entièrement détenue par le Trésor) dans le groupe Ferrovie dello Stato (FS), mise en œuvre en décembre 2017 par le gouvernement Gentiloni, et a révoqué le mandat des membres du conseil d'administration de l'agence. Le gouvernement a également mis fin aux fonctions de l'administrateur délégué, Gianni Vittorio Armani, qui avait dirigé le processus d'intégration avec l'ex-directeur des FS, Renato Mazzoncini. Le gouvernement soutient que les synergies invoquées pour justifier l'intégration des deux sociétés, dans la planification, la conception, l'entretien et la surveillance des infrastructures, auraient été démenties par une étude qu'il a commanditée.

Atlantia (Autostrade per l'Italia) prend le contrôle du concessionnaire autoroutier espagnol Abertis

Atlantia, maison-mère d'Autostrade per l'Italia, a finalisé la prise de contrôle d'Abertis, dont il détient 50% et une action, aux côtés d'ACS (20%) et de Hochtief (30% moins une action). Les trois entreprises ont investi 16,5 milliards d'euros dans cette opération qui intègre Atlantia, premier concessionnaire mondial, et deux grands constructeurs spécialisés dans la réalisation d'infrastructures complexes (l'espagnol ACS et l'allemand Hochtief). Sept milliards d'euros ont été financés sur fonds propres, tandis que le reste a été apporté sous la forme de crédit bancaire. La catastrophe de Gênes (effondrement du pont Morandi) n'a pas semblé peser négativement dans les négociations pour Atlantia, qui a d'ailleurs acquis simultanément 23,5% d'Hochtief.

INDUSTRIE***Samsung et Apple condamnés, pour la première fois, pour l' «obsolescence programmée» de leurs téléphones portables***

Le 25 septembre dernier, Samsung et Apple ont été condamnées, pour la première fois, par l'autorité de la concurrence italienne (l'AGCM) pour avoir imposé à leurs clients la mise à jour des systèmes d'exploitation des téléphones portables qui a engendré une baisse de performance de certains modèles (Galaxy Note 4 et Iphone série 6). La notion d'obsolescence programmée n'existant pas en droit italien, l'AGCM a condamné les deux sociétés en application de l'interdiction de recourir à des « pratiques trompeuses ». En particulier, Samsung et Apple auraient demandé systématiquement et avec insistance, à travers des notifications « push », la mise à jour du système sans informer les usagers que l'installation du nouveau logiciel, conçu pour des modèles plus récents et puissants, engendrerait un ralentissement général de la performance des dispositifs plus anciens. L'AGCM considère que les notifications représentent une « pratique commerciale agressive », la baisse de performance une « pratique trompeuse » et le manque d'information une « omission trompeuse » (articles 21, 22 et 24 du code de la consommation). Ainsi, l'AGCM a infligé 5 millions d'euros d'amende à Samsung et 10 millions à Apple.

Création du groupe franco-italien EssilorLuxottica

En application de l'accord souscrit en janvier 2017 par l'italien Luxottica et le français Essilor, le directoire de ce dernier a approuvé, le 1^{er} octobre dernier, la fusion entre les deux groupes et la création d'EssilorLuxottica, nouveau leader mondial des lunettes et des verres ophtalmiques. Réunies, les deux sociétés aux activités complémentaires auront un chiffre d'affaires d'environ 16 Md€ et emploieront 140 000 personnes dans 150 pays. Le président exécutif de Luxottica et le PDG d'Essilor deviennent respectivement PDG et vice-PDG d'EssilorLuxottica, avec des pouvoirs identiques. Son principal actionnaire sera Delfin, la maison-mère de Luxottica, avec 39% du capital, mais des droits de vote plafonnés à 31%. La nouvelle holding, de droit français, aura son siège à Charenton-le-Pont.

Novamont, leader italien du plastique biosourcé et compostable, inaugure une nouvelle usine

Le 19 octobre, à la suite d'un colloque consacré au cinquantième anniversaire de la création du Club de Rome, le groupe industriel Novamont, sponsor du Club, inaugurerait sa nouvelle usine de production de plastique biosourcé et compostable à Patrica, dans la province de Frosinone (Sud du Latium). Cette usine produit un granulé de plastique, principalement utilisé pour la fabrication des sacs alimentaires et de caisse, mais aussi pour de nouveaux usages : couverts, tasses, etc. L'usine produit le polyester biosourcé de dernière génération de Novamont, l' « Origo-Bi », qui permet d'atteindre un taux de matière biosourcée de 60%, contre 35% pour les produits précédents. Ce groupe très innovant est l'un des symboles de l'application des principes de l'économie circulaire à l'industrie en Italie. Son succès est indissociable de la taille de la réglementation italienne sur les sacs de caisse, qui n'a pas interdit les sacs en plastique fin comme en France, mais a imposé l'emploi du plastique biosourcé et compostable.

ENERGIE***L'Italie bénéficie d'une exemption temporaire des sanctions américaines sur l'importation du pétrole iranien***

Le Secrétaire d'État des États-Unis, Mike Pompeo, a confirmé la réintroduction des sanctions contre l'Iran suspendues dans le cadre de l'accord sur le programme nucléaire de ce pays. Les sanctions touchent notamment les secteurs bancaire, maritime et énergétiques iraniens. M. Pompeo a toutefois déclaré que huit pays, dont l'Italie, pourraient bénéficier d'une exemption temporaire (six mois) des sanctions concernant l'importation de pétrole iranien, afin d'assurer leur sécurité d'approvisionnement. L'Italie figure parmi les premiers importateurs de brut iranien, l'Iran étant le deuxième fournisseur de pétrole du pays (14% des importations et environ 15% de la consommation en 2017).

La confirmation de l'autorisation du gazoduc TAP déclenche l'ire de militants du Mouvement 5 étoiles

Le Président du conseil des ministres Giuseppe Conte a confirmé le 27 octobre que le gouvernement n'annulerait pas l'autorisation du projet de gazoduc transadriatique (TAP), infrastructure qui reliera l'Italie à l'Azerbaïdjan en connectant la Péninsule au réseau gazier turc via l'Albanie et la Grèce, et dont le débouché sera réalisé près de Melendugno (province de Lecce, dans les Pouilles). Le gouvernement a justifié cette décision par les dédommagements d'un montant très élevé qui pourraient être demandés par le groupement promoteur du projet, dont fait partie l'opérateur de réseaux gaziers italien SNAM à hauteur de 20%.

Cette confirmation intervient après plusieurs déclarations dans le même sens de la part de représentants de l'État. C'est pourtant cette dernière prise de position qui a débouché sur un mouvement de protestation dans le sud du pays, où des manifestations ont été organisées peu après l'annonce, et où l'emblème du M5S a été brûlé. L'opposition au gazoduc TAP était en effet un marqueur important du Mouvement 5 étoiles, qui lui doit en partie les très bons scores réalisés dans les Pouilles aux élections législatives de mars.

TELECOMMUNICATIONS***Vivendi/Telecom Italia : le fonds Elliott remercie Amos Genish après les déclarations du ministre Di Maio sur la fusion des réseaux de TIM et d'OpenFiber***

Dimanche 11 novembre, lors d'une émission télévisée, le ministre du développement économique et du travail, Luigi Di Maio, a déclaré que le gouvernement envisageait la création d'un gestionnaire de réseau internet unique en Italie, ce qui impliquerait la fusion du réseau de Telecom Italia (TIM) et d'Open Fiber. Cette joint-venture entre la Cassa depositi e prestiti (CDP) et l'électricien historique Enel avait été créée sur l'impulsion du gouvernement de Matteo Renzi, qui souhaitait disposer d'un opérateur public pour la conduite du plan de desserte du territoire par l'internet à haut débit, après la privatisation de TIM. Il en résulte aujourd'hui la présence de deux opérateurs de réseaux internet concurrents. Luigi Di Maio a précisé que l'opérateur unique pourrait être géré sur le modèle des réseaux de transport électrique et gazier, qui sont des monopoles contrôlés par la CDP et supervisés par l'agence de l'énergie, qui fixe la rémunération du service qu'ils fournissent aux opérateurs de marché.

Au lendemain de cette déclaration, le conseil d'administration de TIM, dans lequel Elliott détient la majorité des sièges, a révoqué le mandat de l'administrateur-délégué Amos Genish, nommé en 2017 par Vivendi et confirmé par Elliott ce printemps. Amos Genish s'était récemment déclaré favorable à une séparation du réseau à condition que TIM en conserve le contrôle, tandis qu'Elliott chercherait à céder le réseau pour générer des liquidités, réduire l'endettement du groupe et améliorer sa valorisation boursière. Le 18 novembre, le conseil d'administration a nommé Luigi Gubitosi, ex-dirigeant de plusieurs grands groupes italiens (FIAT, Wind, RAI) et par ailleurs commissaire du gouvernement chargé de la cession d'Alitalia, nouvel administrateur-délégué de la société. Vivendi pourrait chercher, lors de la prochaine assemblée générale prévue en décembre, à obtenir un renouvellement du conseil d'administration, même si le rapprochement des stratégies du gouvernement et d'Elliott ne joue pas en sa faveur.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.

Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigé par Charlotte Buliard et Federico Tassan-Viol

Relu par Florent Moretti

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et Service économique
régional